

Revalorisation : trompe l'œil et inégalités

Au cours de la réunion du 30 mars, le SNUipp et la FSU (Bernadette GROISON, Gilles MOINDROT, Daniel ROBIN) ont vivement dénoncé l'absence de négociations, le caractère limité et inégalitaire de mesures qui ne concernent qu'environ un enseignant sur quatre et qui résultent de la suppression de postes.

Vous trouverez ci-dessous le détail des mesures liés à la mastérisation ainsi que les autres éléments du pacte de carrière annoncés par le ministre.

Annonces financières

Le SNUipp dénonce des mesures profondément inégalitaires qui laissent trois enseignants sur quatre sans revalorisation. Pour rappel, ce plan de 196 millions d'euros est à mettre en parallèle avec le coût de la défiscalisation des heures supplémentaires (340 millions d'euros). Il est financé par la suppression des 16 000 postes d'enseignants de cette année (496 millions d'euros) pour l'essentiel les postes de stagiaires.

Le gain indiciaire est concentré sur les 6 premières années de la carrière (actuels 3, 4 et 5^{ème} échelons).

- Un décret est en préparation au ministère qui publiera les nouvelles grilles indiciaires du nouveau corps des professeurs des écoles dont la classe normale ne devrait plus compter que 9 échelons (Le 1^{er} et le 2^{ème} échelon qui correspondent à l'année de PE2 sont supprimés). Le nouveau premier échelon correspond à l'ancien 3^{ème} (cf. tableau ci-dessous).
- **Les professeurs des écoles** aux échelons 3, 4 et 5 verront leur indice augmenté respectivement de 15, 15 et 14 points d'indice. Par conséquent, seuls les enseignants actuellement stagiaires (PE2) et les enseignants au 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} échelon verront leur traitement revalorisés de 15 points d'indice (57,68 euros mensuels) et 14 points d'indice (53,82 euros nets). Cette mesure devrait concerner environ 80 000 PE.
- Les professeurs des écoles, lauréats du concours 2010, seront recrutés à partir du 1^{er} septembre 2010 dans l'actuel 3^{ème} échelon à l'indice 410, **sans condition d'obtention du master**.
- Les professeurs des écoles déjà recrutés devraient être reclassés dans la nouvelle grille en conservant leur indice et leur ancienneté dans l'échelon.

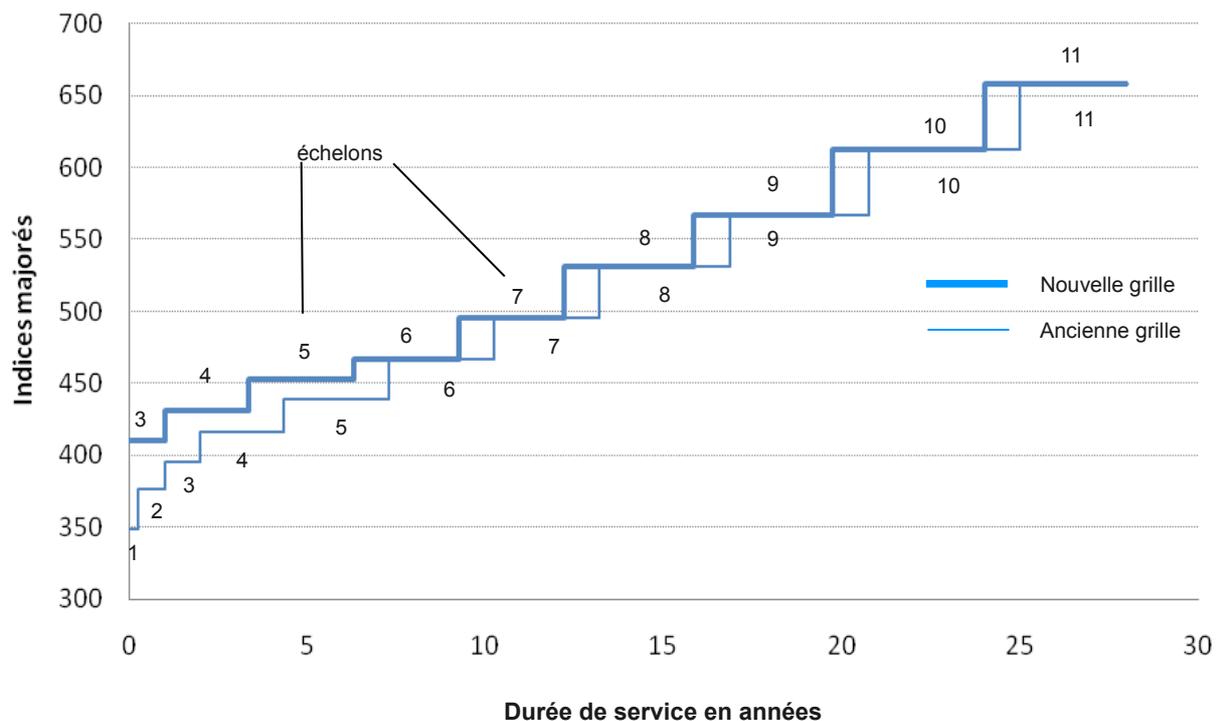
Ex : un professeur des écoles au 10^{ème} échelon avec 2ans et 6 mois d'ancienneté dans l'échelon devrait être reclassé au **8 ème** échelon avec le même traitement et la même ancienneté dans l'échelon.

Carrière actuelle

classe normale						hors classe			
durée dans l'échelon			éch	indice	net	éch	indice	net	durée ds échel.
Grand choix	Choix	Ancienneté				7	783	3 011,13€	
			11	658	2 530,43€	6	741	2 849,63€	3 ans
			10	612	2 353,53€	5	695	2 672,72€	3 ans
3 ans	4 ans - 6 mois	5 ans - 6 mois	9	567	2 180,48€	4	642	2 468,90€	2 ans-6 mois
3 ans	4 ans	5 ans	8	531	2 042,04€	3	601	2 311,23€	2 ans-6 mois
2 ans - 6 mois	4 ans	4 ans - 6 mois	7	495	1 903,59€	2	560	2 153,56€	2 ans-6 mois
2 ans - 6 mois	3 ans	3 ans - 6 mois	6	467	1 795,93€	1	495	1 903,59€	2 ans-6 mois
2 ans - 6 mois	3 ans	3 ans - 6 mois	5	439	1 688,25€				
2 ans	2 ans - 6 mois	2 ans - 6 mois	4	416	1 599,79€				
1 an	-		3	395	1 519,04€				
9 mois	-		2	376	1 445,97€				
3 mois			1	349	1 342,10€				

Carrière au 1/09/2010

classe normale						hors classe			
durée dans l'échelon			éch	indice	net	éch	indice	net	durée ds échel.
Grand choix	Choix	Ancienneté				7	783	3 011,13€	
			9	658	2 530,43€	6	741	2 849,63€	3 ans
			8	612	2 353,53€	5	695	2 672,72€	3 ans
3 ans	4 ans - 6 mois	5 ans - 6 mois	7	567	2 180,48€	4	642	2 468,90€	2 ans-6 mois
3 ans	4 ans	5 ans	6	531	2 042,04€	3	601	2 311,23€	2 ans-6 mois
2 ans - 6 mois	4 ans	4 ans - 6 mois	5	495	1 903,59€	2	560	2 153,56€	2 ans-6 mois
2 ans - 6 mois	3 ans	3 ans - 6 mois	4	467	1 795,93€	1	495	1 903,59€	2 ans-6 mois
2 ans - 6 mois	3 ans	3 ans - 6 mois	3	453	1 742,07€				
2 ans	2 ans - 6 mois	2 ans - 6 mois	2	431	1 657,47€				
1 an	-		1	410	1 576,72€				



Le ministre a repoussé à l'année 2011 l'éventuel revalorisation des échelons 6 et 7. Interrogé par le SNUipp sur l'annonce dans une lettre à la FSU de mettre en œuvre des mesures concernant l'ensemble de la carrière, le ministre a déclaré ne pas fermer complètement la porte, rappelant qu'il y avait un rattrapage à faire pour la promotion des professeurs des écoles à la hors classe mais a écarté toute amélioration cette année.

Il a rappelé la mise en place d'un grade à accès fonctionnel accessible au mérite pour certaines fonctions en fonction de l'évolution des discussions dans la fonction publique.

Mesures indemnitaires nouvelles :

- l'accompagnement des stagiaires : PEMF et MAT
- Les enseignants référents seraient enfin reconnus

Le pacte carrière :

Le DIF (droit individuel à la formation) :

Dès septembre, chaque enseignant pourra faire une demande individuelle de formation, sur la base d'un crédit de 20 heures par an plafonné à 120 heures. Les formations, complémentaires à celles proposées par l'administration, auront lieu pendant les vacances scolaires, et seront rémunérées 50% du salaire horaire. Le projet de décret, prévu par la loi Fillon sera soumis à concertation dans les semaines qui viennent.

Seconde carrière et mobilité :

Un portail unique avec une base de données, proposera aux enseignants souhaitant se reconvertir des passerelles vers d'autres métiers de la fonction publique, qu'elle soit étatique ou territoriale, ou à l'étranger. Le ministre propose aussi des entretiens de carrière, l'un au bout de deux ans de carrière, l'autre au bout de 15 ans. Ces entretiens seront menés par les conseillers mobilité carrières recrutés dans les DRH d'académie.

Médecine du travail et santé :

80 médecins de prévention devraient être recrutés afin que chaque académie et chaque département puissent être dotés d'au moins un médecin. Ce chiffre double le nombre de médecins de prévention. A partir de septembre, un bilan de santé devrait être mis en place pour tous les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans.

Les actuels CHS académiques seront transformés en CHSCT d'ici le mois de juin.

L'évaluation des enseignants :

C'est le grand chantier annoncé pour les mois à venir. Le ministre précise que les modalités de l'évaluation des enseignants doit changer. « Elles ne doivent pas être que pédagogiques » dit-il. En d'autres mots, il veut introduire de nouveaux critères pour évaluer les enseignants. « Le fait qu'ils assument de plus en plus de choses en dehors de la classe, oblige à revoir leur évaluation » pouvait-on lire du côté du ministère.

S'il s'agit d'abandonner des critères clairs et objectifs au profit d'une augmentation du mérite, le SNUipp s'y opposera.

Le secrétariat général